



Affiché du 05 juillet 2019 au 06 septembre 2019

COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du 2 JUILLET 2019

RESUME SOMMAIRE

« Le texte complet des délibérations sera publié au recueil des actes administratifs disponible à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne ».

Suite à la convocation en date du 25 juin 2019, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 2 Juillet 2019 à 17 heures 00, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Armelle NICOLAS, M. François LE LOUER, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART

Absents excusés :

Mme Gaël LE SAOUT, Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART,

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2019

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT - MODIFICATION DES STATUTS

LE COMITE, après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2013 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont ;
Vu la délibération en date du 12 décembre 2018 par laquelle le comité syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont ;
Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont annexé à la présente délibération ;
Vu l'avis du Bureau ;

Article 1 : **APPROUVE** à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, la modification des statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - VOTE DE TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 3 JUILLET 2019

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** le compte de gestion 2018 de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤♦♦♦♦♦♦♦◀

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.